

# Mouvement 2021 : **ATTENTION** aux « **FAKE NEWS** » !

Cette année encore, la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) est dessaisie de toutes les opérations de mutation. Les représentants que vous avez élus en décembre 2018 sont interdits de tout contrôle des opérations de l'Administration...

## **Pourquoi imposer une telle opacité en interdisant les vérifications ?**

Pourquoi, si ce n'est pour remettre en cause les règles collectives obtenues par des décennies d'action syndicale pour empêcher l'arbitraire hiérarchique, les passe-droits, les ingérences politiques que les élus FO à la CAPD ont, à plusieurs reprises, mis au jour et contrecarrés ces dernières années ?

Dans cette situation qui résulte de la loi de « transformation de la Fonction publique » du 6 août 2019 que FO persiste à dénoncer et à combattre, certaines organisations syndicales font des annonces alléchantes : elles ont LA solution pour formuler les meilleurs vœux possibles... mais cela n'engagera que ceux qui y croiront !

Vos élus FO à la CAPD :

Sophie FARRET-GRAVET, Mélanie SAÏSSE, Cindy LAMBOLEY, Sylvie LANCAR, Tanguy LANGLET, Mallory MINANA, Dominique BAR, Véronique PIPER, Nadine GERBEAUX, Jean-Pierre GODELLE

## **LE SNUDI FO VOUS ALERTE**

### **Les « statistiques géographiques », c'est du flan !**

Certaines organisations syndicales prétendent vous aider en proposant des « **statistiques détaillées par zone géographique** ».

**Le mouvement est différent chaque année car les participants sont différents** et s'y ajoutent notamment les entrants dans le département, les retours de disponibilité et de congé parental supérieur à 1 an. **Le barème des participants est aussi différent** (cette année, il va y avoir un nombre important de bonifications « Carte scolaire » compte-tenu du nombre important de fermetures de classes ; de nouveaux collègues vont bénéficier de points enfant, de points REP...), **l'ordre des vœux peut, bien sûr, différer par rapport à l'année précédente, la liste des postes vacants varie** aussi chaque année en fonction du nombre de départs en retraite, des entrants et des partants dans d'autres départements...

Il est donc **impossible de prédire à l'avance le barème, même indicatif**, qu'il faudrait avoir pour obtenir une école ou telle commune. Utiliser (par exemple) le classement au barème de 2020 pour faire des projections sur le mouvement 2021 est **une supercherie** pour collecter vos données personnelles.

### **Les « enquêtes » type « bourse aux postes » ne peuvent que vous induire en erreur !**

De même, les « enquêtes » demandant aux collègues de signaler leur participation au mouvement 2021 pour établir une liste de poste « *réellement susceptibles d'être vacants* » (?) sont également une opération de collecte de vos données personnelles. **Elles risquent d'induire de nombreux collègues en erreur.**

En effet, **personne ne peut dire si un poste susceptible d'être vacant le sera réellement ou pas !** Si vous ne listez pas tous les postes **qui vous intéressent** ou si vous les listez dans un ordre différent de votre ordre préférentiel en vous basant sur les postes vacants ou « *réellement susceptibles de l'être* », vous prenez le risque de **passer à côté de postes qui se libèreront** et que vous auriez aimé obtenir !

## **NOS CONSEILS**

Le SNUDI-FO vous conseille donc vivement de lister vos vœux **par ordre de préférence, sans tenir compte des postes vacants, susceptibles d'être vacants et encore moins « réellement susceptibles d'être vacants ».**

Le SNUDI-FO vous conseille également de **ne pas attendre pas le dernier jour pour saisir vos vœux** car les « bugs informatiques » sont fréquents.

**La seule façon fiable de préparer votre mouvement, c'est de nous contacter, participer à une réunion spéciale Mouvement, venir à l'une de nos permanences, et nous renvoyer votre fiche de suivi.**

**La fiche de suivi servira à calculer puis vérifier votre barème.**

**Plus nous aurons de fiches de suivi, plus nous pourrons effectuer de vérifications, donc vous défendre lors d'un recours, en cas de désaccord ou d'incompréhension de votre résultat.**

#### **Pour nous contacter**

- Par mail à l'adresse suivante : [snudi.fo84@free.fr](mailto:snudi.fo84@free.fr)
- Par téléphone au 04 90 86 65 80

#### **Nos réunions spéciales mouvement**

**Pour télécharger Zoom**, application pour les visio-réunions, voici un lien qui vous garantit la sécurité de l'opération <https://www.01net.com/telecharger/windows/Internet/communication/fiches/152629.html>

- **mardi 23 mars à 17h30 en visio** – installer Zoom puis : <https://us02web.zoom.us/j/82956821969>
- **vendredi 26 mars à 13h30 en visio** Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/84909160167>
- **mercredi 31 mars à 13h45 en présentiel** à **CARPENTRAS** salle de la **Bourse du travail** (à côté de la piscine couverte) 31 rue du Mont de Piété

#### **Accueil à notre local au 20 avenue Monclar à AVIGNON**

N'hésitez pas à venir sur place pour avoir l'aide de vos élus du personnel SNUDI -FO

- **du lundi au vendredi de 9h à 17h30** (sauf le 5 avril, lundi de Pâques)
- **samedi 3 avril de 9h30 à 12h30**
- **mercredi 7 avril de 9h à 17h30**
- **samedi 10 avril de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**
- **dimanche 11 avril pour les urgences** : permanence mail + téléphonique au 06 52 63 11 06

**Syndiqués ou non syndiqués,**  
les élus SNUDI-FO à la CAPD  
sont au service de TOUS !